

# Séance ordinaire Conseil municipal

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

**3 juillet 2023**

Tenue au complexe municipal | Webdiffusée en direct



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

# Ouverture de la séance

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Période de questions**
  - Elle se fait en utilisant le micro disponible pour le public
  - La personne doit s'identifier
  - La question doit être adressée à la présidence
  - La personne pourra revenir après les interventions des autres personnes si le temps le permet
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation des procès-verbaux de la séance du 12 et 19 juin 2023**

## 6. Dépôt du bordereau de correspondance

Date	Provenance	Objet
<b>27 juin 2023</b>	<b>MRC de La Jacques-Cartier</b>	Extrait du procès-verbal du conseil de la MRC du 21 juin 2023

## 7. Comptes déposés à la séance du conseil

<b>Total des dépenses</b>	<b>2 157 890,85 \$</b>
Hydro-Québec	25 775 \$
MRC de La Jacques-Cartier	281 247 \$
Wajax	85 662 \$
Ministre des Finances	1 062 308 \$
Sani Orléans	25 439 \$
Ville de Québec	30 976 \$
Services Matrec inc.	96 263 \$
CRE Capitale-Nationale	26 663 \$
Total des salaires	227 464,35 \$
Total des remises	132 519,81 \$
Grand total salaires et remises	359 984,16 \$

## 8.1 Embauche du directeur général et greffier-trésorier de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

Il est résolu d'embaucher monsieur Pascal Brulotte au poste de directeur général et greffier-trésorier pour un poste permanent dont l'entrée en fonction est prévue le 10 juillet 2023.

Le salaire et les conditions de travail sont établis dans le contrat de travail de monsieur Pascal Brulotte. Les sommes nécessaires sont prévues au budget 2023.

Le maire est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail de monsieur Pascal Brulotte.

# Adoption de règlements

- 9.1** Adoption du Règlement numéro 23-1044 relatif aux établissements d'hébergement touristique de la catégorie « établissements de résidence principale »
  
- 9.2** Adoption du Règlement numéro 23-1046 modifiant le Règlement numéro 23-1043 établissant un programme d'aide relatif aux installations septiques (réhabilitation de l'environnement)

## 9.3 Dépôt d'un certificat

Dépôt d'un certificat suite à la période d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement numéro 23-1045 pourvoyant à la construction d'un nouveau parc de planches à roulettes (LO-2304) et décrétant un emprunt de 450 000 \$.

## 9.4 Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaires des Premières-Seigneuries

Il est résolu d'accepter la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries dans le cadre du Programme québécois des infrastructures 2024-2034.



## 9.5 Vente d'une parcelle du lot 5 606 969

Il est résolu que la Municipalité autorise la vente d'une parcelle du lot connu sous le numéro 5 606 969 du cadastre du Québec, soit le lot projeté 6 574 197, le tout tel qu'illustré au Plan cadastral sous la minute numéro 7306 de monsieur Michel Rhéaume, arpenteur-géomètre, datée du 7 avril 2023, et ce, pour un montant de 1 500 \$.

Que le directeur général et greffier-trésorier et le maire soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury tous les documents requis pour la réalisation de la vente de la parcelle de terrain.

Que le requérant mandate ses propres professionnels dont les services seront requis pour donner suite à la présente décision.

## 10.1 Demande à Visa Desjardins - Changement à la carte Visa Affaires de la Municipalité

Il est résolu que le conseil autorise l'émission d'une carte de crédit Affaires Visa Desjardins au nom de Pascal Brulotte pour le compte de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury au montant de 10 000 \$.

## 10.2 Changement d'administrateur principale du service AccèsD Affaires

Il est résolu que ce conseil autorise monsieur Pascal Brulotte, directeur général et greffier-trésorier, à devenir administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

## 10.3 Autorisation de signature d'effets bancaires

Il est résolu que ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pascal Brulotte, à signer tous les effets bancaires pour la bonne gestion financière de la Municipalité.

## 11.1 Confirmation du soutien financier octroyé aux organismes et aux initiatives citoyennes

Il est résolu d'accorder les montants par demande de soutien financier stipulés dans le tableau suivant :

Organisation	Programme de soutien financier	Activité	Montant
Maison des jeunes l'atôme	Événement	25 <sup>ième</sup> de la MDJ	1000\$
Les Saltimbanques de Stoneham	Événement	Représentation de la pièce de théâtre CLUE!	500\$
Association des propriétaires des Trois-Lacs de Stoneham	Événement	Fête du 50 <sup>e</sup> anniversaire de l'Association	500\$
Coopérative de solidarité du Marché public des Cantons	Événement	Le lancement!	750\$
Coopérative de solidarité du Marché public des Cantons	Événement	Mi-saison / Country	500\$

## 11.2 Autorisation pour la tenue de l'événement « La Foire Agroforestière de Stoneham-et-Tewkesbury »

Il est résolu d'autoriser monsieur Jean-Étienne Poirier à tenir l'événement « La Foire Agroforestière de Stoneham-et-Tewkesbury » sur la patinoire couverte du parc des Fondateurs le 16 septembre 2023.

# 13.1 Rapport de demandes de soumissions

## 13.1.1 Entretien ménager

- Demandes de soumissions publiques parues dans le journal Constructo et dans le système SEAO.
- La Municipalité a reçu le 4 mai 2023 à 9 h, 3 soumissions.
- La plus basse soumission conforme: Entretien commercial A.M. inc. au coût de 317 370,18 \$ pour un contrat du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2025.

# 13.1 Rapport de demandes de soumissions

## 13.1.1 Entretien ménager

NO	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Entretien commercial A.M. inc.	317 370,18 \$
2	Opus Coop, coopérative de solidarité (Nettoiepret)	392 956,78 \$
3	Réno-Voc inc.	476 686,35 \$



## 13.1 Rapport de demandes de soumissions

### 13.1.2 Fourniture et livraison d'essence sans plomb, de carburant diesel et mazout

- Demandes de soumissions publiques parues dans le journal Constructo et dans le système SEAO.
- La Municipalité a reçu le 19 juin 2023 à 9 h, 4 soumissions.
- La plus basse soumission conforme: Les huiles Desroches inc. au coût de 221 206,83 \$ pour un contrat du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024.

## 13.1 Rapport de demandes de soumissions

### 13.1.2 Fourniture et livraison d'essence sans plomb, de carburant diesel et mazout

NO	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Les huiles Desroches inc.	221 206,83 \$
2	Corporation Parkland	222 925,04 \$
3	Sonic inc.	225 914,84 \$
4	Harnois Énergies	227 110,12 \$

## 13.1 Rapport de demandes de soumissions

### 13.1.3 Fourniture et livraison de produits chimiques

- Demandes de soumissions sur invitation auprès de 4 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu le 21 juin 2023 à 9 h, 1 soumission.
- La plus basse soumission conforme: Javel Bois-Francs inc. au coût de 44 062,61 \$ pour un contrat du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 30 août 2024.

## 13.1 Rapport de demandes de soumissions

### 13.1.3 Fourniture et livraison de produits chimiques

NO	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Javel Bois-Francs inc.	44 062,61 \$

## 13.2 Recommandations de paiement

### **13.2.1 Numéro 8 réception provisoire pour les travaux de réfection de voirie dans le cadre de la municipalisation des chemins privés Fitz, Lafond et des Roches, projet IF-1905**

Il est résolu d'accepter le rapport de monsieur Étienne Coulombe, ing. de EXP, daté du 16 juin 2023 relativement à la recommandation de paiement numéro 8 concernant la réception provisoire pour les travaux de réfection de voirie dans le cadre de la municipalisation des chemins privés Fitz, Lafond et des Roches, projet IF-1905.

## 14.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sulfate d'aluminium 48,8 % (alun) ou de sulfate ferrique

Il est résolu que la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ visant l'achat de sulfate d'aluminium ou sulfate ferrique pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres.

## 14.2 Demande d'analyse de sécurité sur le chemin du Hibou, chemin appartenant au ministère des transports du Québec

Point retiré.

# 15.1 Dérogations mineures

## 15.1.1 Construction d'une galerie à 1,31 m de la limite latérale gauche au 10, place au Pied-des-Pentes

- La demande de dérogation mineure au règlement de zonage #09-591 vise à permettre la construction d'une galerie à 1,31 m de la limite latérale gauche
- Selon l'article 11.2 (par. 5) dudit règlement, les galeries sont autorisées dans les cours latérales pourvu que leur empiétement dans la marge de recul latérale n'excède pas 1,80 m et qu'ils soient localisés à plus de 2 m des lignes latérales de terrain
- Recommandation favorable du CCU

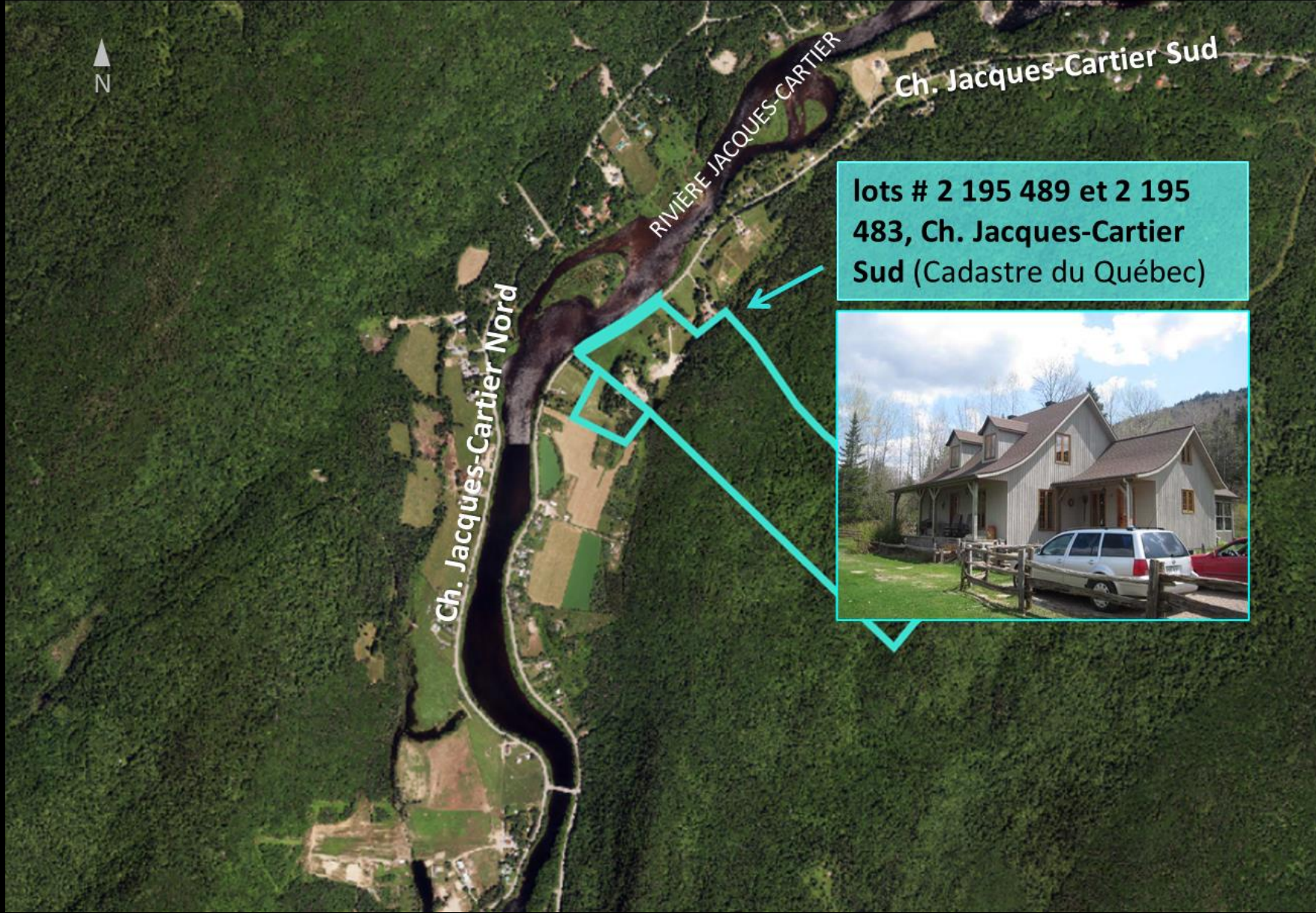




## 15.1 Dérogations mineures

### 15.1.2 Lotissement d'un terrain ayant une forme irrégulière sur le chemin Jacques-Cartier Sud (lots actuels # 2 195 489 et 2 195 483)

- La demande de dérogation mineure au règlement de lotissement #09-592 vise à permettre le lotissement d'un terrain ayant une forme irrégulière
- Selon l'article 1.3 dudit règlement, ledit règlement vise à assurer un aménagement rationnel du territoire en fixant un ensemble de règles et de normes, notamment à l'égard de la façon de tracer les lots
- Selon l'article 5.1 dudit règlement, les lignes latérales doivent être perpendiculaires à la ligne avant de lot. Toutefois, dans le but d'assurer un rendement optimal de l'ensoleillement, d'adoucir des pentes, d'égaliser des superficies de terrain, de dégager des perspectives et de préserver les vues panoramiques et les attrait visuels du milieu, les lignes latérales peuvent être obliques par rapport aux lignes de rue
- Selon l'article 5.5 dudit règlement (tableau 5.4), sur le chemin Jacques-Cartier Sud, un lot desservi doit avoir un min. de 75 m de largeur avant frontage) et une profondeur d'au moins 80 m



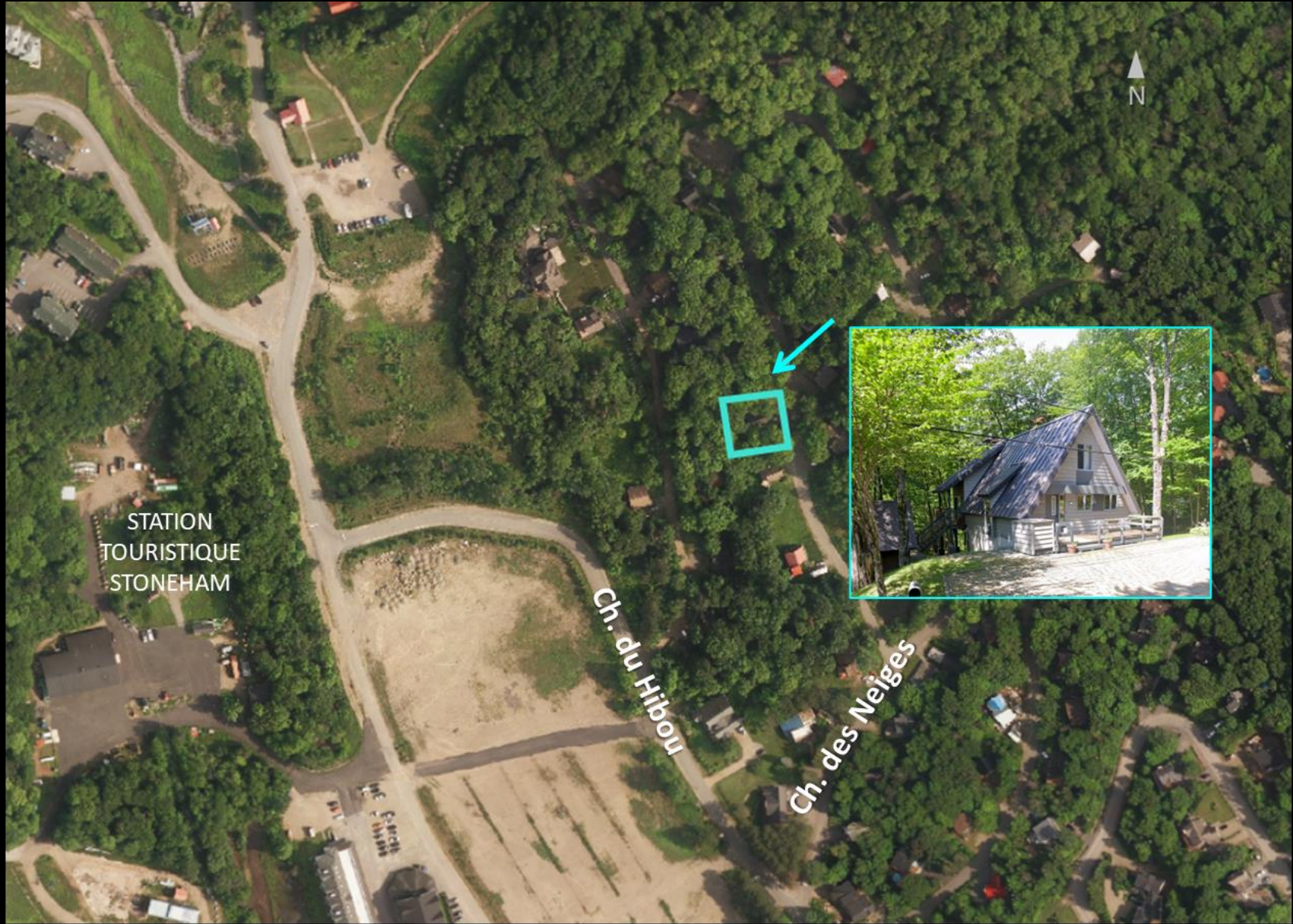
lots # 2 195 489 et 2 195 483, Ch. Jacques-Cartier Sud (Cadastre du Québec)



## 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### 15.2.1 Agrandissement de la résidence au 34, chemin des Neiges

- Revêtement de la toiture en tôle
- Revêtement murs en bois
- Recommandation favorable du CCU



## 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### 15.2.2 Construction d'un garage isolé au 1550, chemin Jacques-Cartier Sud

- Bâtiment harmonisé avec la résidence qui sera rénovée
  - Style
  - Matériaux de revêtement
- Recommandation favorable du CCU



## 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### 15.2.3 Aménagement d'une aire de stationnement de 150 m<sup>2</sup> et plus au 3094, boul. Talbot

- PIIA en lien avec l'ancien RCI #2010-41 **pour la protection des bassins versants (RCI #2010-41, CMQ)**
  - Gestion des eaux de ruissellement conçue par un ing.
- Dans le cadre de la construction d'une résidence
- Recommandation favorable du CCU avec exigence particulière :
  - Les ouvrages de rétention devront être recouverts de plantes et arbustes indigènes tolérant bien les inondations occasionnelles

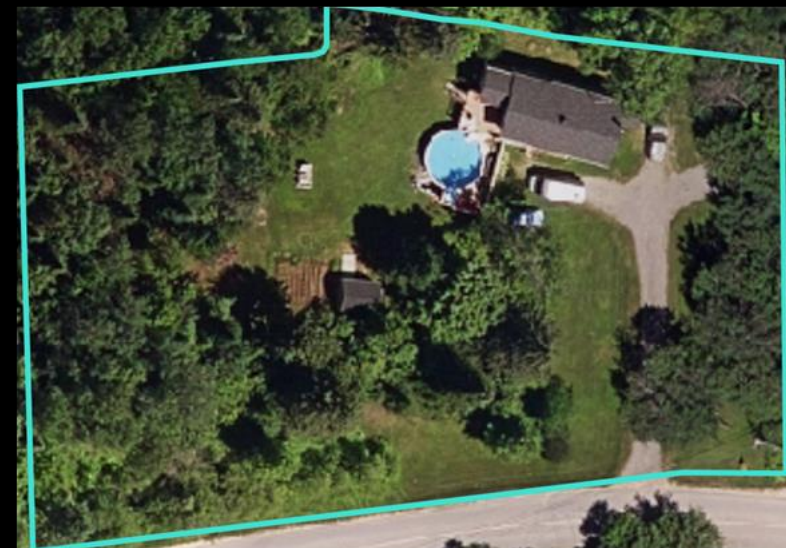




## 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### 15.2.4 Rénovation/transformation de la résidence au 1510, chemin Jacques-Cartier Sud

- Travaux relativement mineurs qui mettront en valeur la résidence
- Recommandation favorable du CCU



## 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### 15.2.5 Rénovation de la résidence au 21, chemin des Chablis

- Travaux relativement mineurs qui mettront en valeur la résidence
- Recommandation favorable du CCU



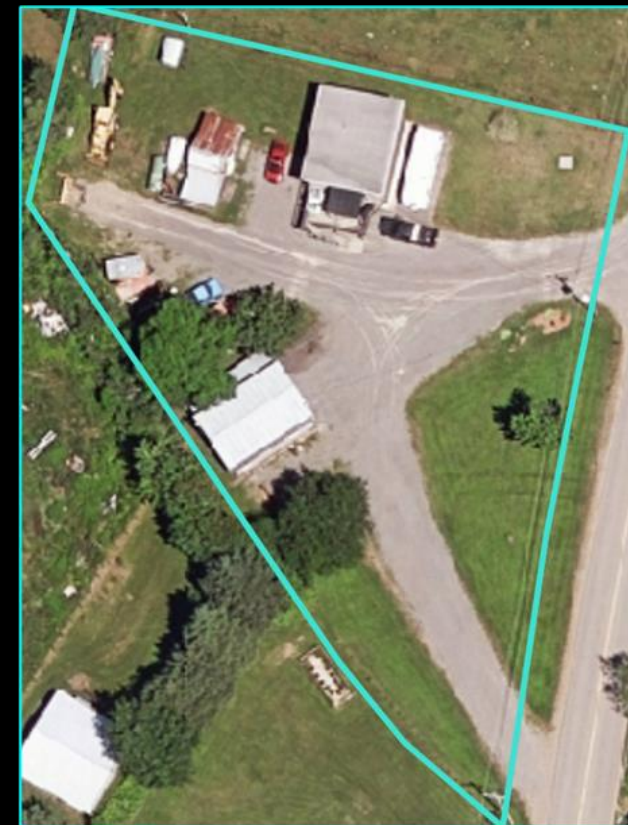
**21, ch. des Chablis, lot  
# 1 826 650 (Cadastre  
du Québec)**



## 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### 15.2.6 Rénovation de la résidence au 1192, chemin Jacques-Cartier Nord

- Travaux relativement mineurs qui mettront en valeur la résidence
- Recommandation favorable du CCU



## 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### 15.2.7 Construction d'une remise isolée au 243, chemin du Moulin

- Bâtiment harmonisé avec la résidence
  - Style
  - Matériaux de revêtement
- Recommandation favorable du CCU





**243, ch. du Moulin,**  
lots # 4 313 915 et  
4 636 590  
(Cadastre du Québec)



# 16. Urbanisme – Autres

## 16.1 Point retiré.

**17. Divers**

**18. Deuxième période de questions**

**19. Levée de la séance**

Cette présentation inclut les points présentés lors de la séance du conseil. Cependant, ces renseignements sont à titre informatif uniquement et ne contiennent pas l'intégralité des textes des résolutions adoptées. Vous devez vous référer au procès-verbal à cet effet qui sera publié sur le site Internet lors de son approbation finale.